

BAREME DEPARTEMENTAL DES ARBITRES OFFICIAINT EN CHAMPIONNAT DE MOSELLE

Ce barème sert de référence aux remboursements des rencontres gérées par la Caisse de Péréquation du Comité de Moselle de Basket-Ball (Championnat de Moselle).

KM (aller)	Rencontres débutant	
	AVANT 20h00	APRES 20h00
jusqu'à 10	24,00	35,50
20	26,00	37,00
25	27,00	38,50
30	29,50	41,00
35	31,50	43,50
40	36,00	47,50
45	38,50	50,50
50	41,00	52,50
55	42,50	54,00
60	44,00	55,50
65	46,50	58,00
70	48,50	60,00
80	54,50	66,00
90	59,50	71,00
100	78,50	90,00
110	83,00	94,50
120	88,00	99,50

Rencontres couplées

Championnat de Moselle – Championnat de Lorraine

rencontre Championnat de Moselle = 24 €

rencontre Championnat de Lorraine = barème régional

Pour les rencontres couplées

Cadets – Minimes – Benjamins

Cadets = 24 €

Minimes = 18 €

Benjamins = 13 €

Les arbitres officiant en Championnat de Moselle sont indemnisés par la Caisse de Péréquation sur présentation de leurs feuilles de décompte de frais. Celles-ci doivent être adressées, **OBLIGATOIREMENT**, tous les mois au Comité de Moselle de Basket-Ball pour un règlement, même s'il y a qu'une seule rencontre (le 5 de chaque mois).

Afin d'assurer un suivi régulier de la Caisse de Péréquation, il est IMPERATIF de respecter la date mensuelle d'envoi des feuilles de décompte. Tout officiel qui ne respecte pas les directives ci-dessus, s'expose au non-paiement de ses frais (exemple : un seul envoi de toutes les rencontres en fin de saison).